



MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Féchy, le 8 janvier 2013

Séance du Conseil général du 26 mars 2013

<p align="center">Préavis municipal no 1/2013 relatif au crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture sur invitation pour la rénovation et la transformation du collège de Féchy-Dessus</p>

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY,

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les travaux de construction du nouveau collège à La Pra seront terminés au début de l'été et ce dernier sera mis à disposition de l'ASSAGIE pour la prochaine rentrée scolaire, au mois d'août.

L'étage du rez-de-chaussée du collège actuel sera donc désaffecté.

Le bâtiment n'est pas isolé et les appartements sont vétustes.

La Municipalité souhaite entreprendre les études de rénovation et transformations.

Pour ce faire, elle propose au Conseil général de nommer une commission permanente pour l'accompagner dans l'élaboration du cahier des charges pour le lancement d'un concours sur invitations.

L'organisation d'un concours est définie par la norme SIA 142.

Celle-ci précise le déroulement des opérations, qui peuvent être décomposées en trois phases principales :

- | | |
|---------|--|
| Phase 1 | Sélection des mandataires invités
Constitution du jury
Etablissement du règlement du concours |
| Phase 2 | Concours, y compris questions des candidats & réponses du jury |
| Phase 3 | Analyse des projets par l'organisateur du concours
Jugement et auditions des candidats, choix du projet lauréat par le jury
Rapport du jury & publication du résultat. |

La Municipalité se propose de contacter le bureau d'architectes Philippe Péclard, de Rolle, avec lequel elle a collaboré avec satisfaction pour le concours sur invitation du Rionzier.

La Municipalité vous soumet le budget pour la réalisation de ce concours, soit :

Honoraires pour dossier de l'existant	Fr. 18'000.--
Honoraires du géomètre	Fr. 3'500.--
Honoraires de l'organisateur	Fr. 25'000.--
Honoraires des membres du jury (120 h x Fr. 125.--/h)	Fr. 15'000.--
Réserve pour avis d'un expert indépendant	Fr. 3'000.--
Rétribution des mandataires (5 x Fr. 10'000.--)	Fr. 50'000.--
Frais de parution, divers & imprévus	<u>Fr. 5'500.--</u>
Montant total TTC	Fr. 120'000.-- =====

Le jury sera composé de trois membres professionnels et de trois membres non professionnels, dont un membre du Conseil général et deux membres de la Municipalité; l'architecte en charge de la préparation du concours présidera le jury.

La Municipalité souhaite débiter les réflexions au début de l'été pour une exécution probable en 2015.

En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 120'000.-- pour l'organisation d'un concours d'architecte sur invitation pour la rénovation et transformation sur la parcelle communale no 88, montant à prélever et amortir sur le compte de réserve « bâtiments » no 9280.004.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Francis Liard

la secrétaire

Marguerite Pilloud

